



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



200-INSPI

C I B

N° 52568

Bruxelles : 126, b ^e 12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles	Tél : 02 245 46 95	Fax : 02 215 12 78
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières	Tél : 065 34 76 50	Fax : 065 36 15 88
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse	Tél : 04 234 17 00	Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312 Compte Bancaire : 340-0298168-28 cibic@skynet.be CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : 11/13.10.21/3	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : M. Stefenutto
Date du Contrôle : 21-10-2013	N°TVA/N°C.Ident. 0430 041 936
Propriétaire (Nom-Prénom) : Et. Hacéche	Adresse de l'installation : Chaussee de Hacéche
Adresse : n.c.	

1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

2) TYPE DE CONTROLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
 Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION : APP. 111

Unité d'habitation Parties communes Autres : , soumise à l'Art.86 l'Art.87 du RGIE.

Distributeur : Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 230 V.

Alimentation tableau principal : 80 X 100 mm². Protection raccordement : 10 A. (In max. à prévoir).

Colonne d'alimentation : 60 X 100 mm². Interr-Sect.Général : 60 A.

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 40 R_{elab} = 3 MΩ R_{GEN} = 3 MΩ

Type prise de terre : boucle piquets -

Differentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés
	63	3 03 000	63	3 000	4	10	405	0001 1				

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
Voir schémas, envoiés					

5) MANQUEMENTS :

ACQUIS	D'INVERNO
.....	28 NOV. 2013

ALE - S. RACC. CL. SPEC.

6) NOTES :

- Le différentiel général : était plombé. n'a pu être plombé. a été plombé. n'est pas plombable. absence de différentiel.
- Les schémas : ont été signés. n'ont pas été signés. absence de schémas.
- Installation plomberie sanitaire : non réalisée(s) au jour du contrôle. Liaisons équipotentielles en attente. A connecter lors de la réalisation.

7) CONCLUSION :

L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 12-10-2013

L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

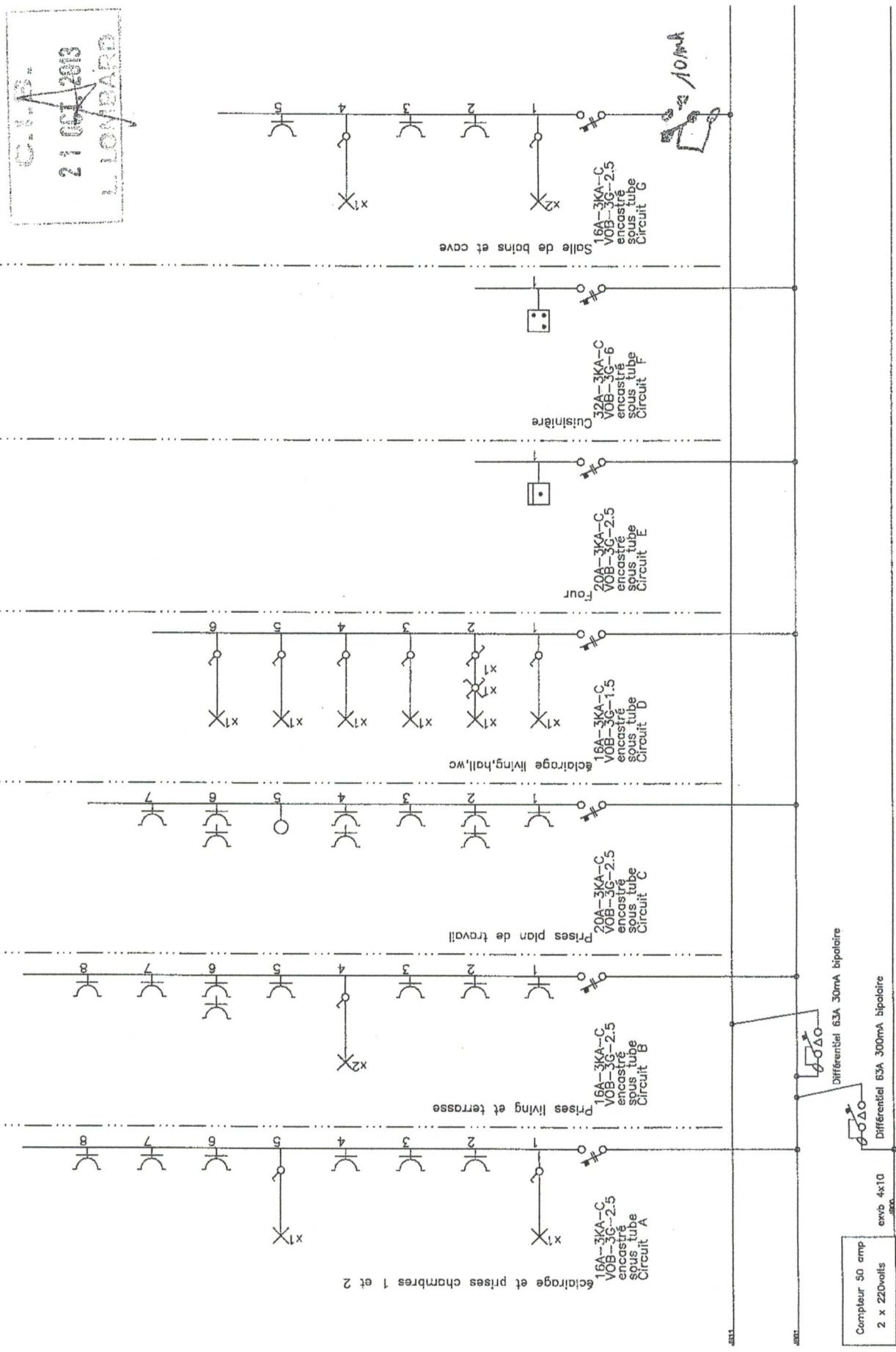
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour CIB,
10/10/2013

Date d'émission :

21-10-13

Nom/signature du demandeur
Pour réception,



Gebrüder die Hanseaten Ann. 111 No. 113 18.4.1937

Donation 100% \$100.00 - \$1.00 11/14/2017 11/14/2017 11/14/2017

21/06/2013
L'ORANGERIE
C = 12

